

Interpellation de B. CHIHI, Conseiller communal, relative à la saturation du cimetière multiconfessionnel de l'Intercommunale d'Inhumation.

B. CHIHI donne lecture du texte suivant :

B. CHIHI geeft lezing van de volgende tekst:

Je souhaite interpellier le Collège sur un dossier à la fois sensible et urgent : la saturation imminente du cimetière multiconfessionnel géré par l'Intercommunale d'Inhumation, à laquelle la Commune d'Anderlecht a adhéré il y a quelques années.

La presse a récemment relayé l'alerte lancée par le Ministre régional, Bernard Clerfayt : le cimetière multiconfessionnel situé à Evere est aujourd'hui quasiment en situation de saturation urgente.

Concrètement, cela signifie que, dans un avenir proche, des familles pourraient se retrouver sans solution en Région bruxelloise pour enterrer leurs défunts dans le respect de leurs convictions religieuses ou philosophiques.

Le Ministre a appelé les Communes à agir. Il a d'ailleurs annoncé il y a quelques semaines, lors d'une question au Parlement régional, avoir adressé un courrier aux Communes bruxelloises afin de leur demander un état des lieux précis ainsi que des solutions concrètes face à cette situation.

Je rappelle qu'il ne s'agit pas uniquement d'un débat politique. Il existe une obligation légale, prévue par l'ordonnance régionale du 29 novembre 2019, imposant à chaque Commune bruxelloise de prévoir une parcelle multiconfessionnelle dans ses cimetières.

La presse a indiqué que certaines Communes se préparent :

- Bruxelles-Ville disposerait de réserves permettant environ 2.100 places supplémentaires ;
- Des projets sont en cours à Jette, Forest et Etterbeek pour environ 1.400 places ;

La presse indique également qu'à Anderlecht, il existe un potentiel estimé, à ce stade, à 400 places supplémentaires.

Dès lors, mes questions sont simples et précises :

- La Commune a-t-elle bien reçu le courrier du Ministre régional ?
- Y a-t-elle répondu formellement ?
- Confirmez-vous le potentiel de 400 places à Anderlecht ?
- Ces terrains sont-ils identifiés et réellement mobilisables ?
- Existe-t-il d'ores et déjà des pistes complémentaires au-delà de ces 400 places afin d'anticiper les besoins futurs ?
- Quel est le calendrier précis de mise en œuvre ?

Anderlecht est une Commune profondément diverse. La demande d'inhumations respectant différentes convictions est réelle et constante. Face à cette saturation urgente, nous devons anticiper. Nous devons agir.

Et permettez-moi de conclure par une réflexion plus fondamentale. Lorsqu'une famille fait le choix d'enterrer l'un des siens ici, à Anderlecht, en Belgique, cela dit quelque chose de profond. C'est une marque d'attachement. La preuve d'un enracinement réel. Un lien durable avec notre territoire. Et, au fond, une véritable expression de citoyenneté. Il est de notre responsabilité collective de garantir que cet enracinement puisse se vivre dans la dignité, pour toutes les familles, sans distinction.

Monsieur l'Échevin A. VANDYCK donne lecture du texte suivant :
De heer schepen A. VANDYCK geeft lezing van de volgende tekst:

J'ai bien reçu le courrier non nominatif du Ministre régional. Sachant que nous disposons d'une capacité d'accueil suffisante, il n'était pas nécessaire d'y répondre.

Concernant la capacité disponible à Anderlecht, il est important d'apporter quelques précisions : le cimetière communal dispose déjà de deux pelouses destinées aux inhumations multiconfessionnelles. Sur la première pelouse, 291 emplacements ont été aménagés. Chaque emplacement pouvant accueillir trois corps, cela représente une capacité théorique de 873 places.

Depuis l'inauguration en 2006, seulement 15 places ont été utilisés, ce qui signifie qu'il reste 276 places disponibles. Sur la seconde pelouse, 293 places ont été aménagés. Chaque emplacement peut également accueillir trois emplacements, soit une capacité théorique de 879 places.

Depuis 2006, une seule place a été utilisé, ce qui laisse 292 emplacements disponibles. Au total, 584 emplacements multiconfessionnels sont donc actuellement disponibles à Anderlecht, ce qui fait un total de plus de 1.752 places. Donc plus de 1.352 places supplémentaires par rapport à votre question. Ces emplacements sont déjà identifiés et aménagés, les infrastructures nécessaires ayant été installées, ils sont donc mobilisables.

Je tiens à vous rassurer que la Commune reste attentive à l'évolution des besoins. En conclusion, Anderlecht dispose aujourd'hui d'une capacité importante déjà aménagée pour les inhumations multiconfessionnelles et la Commune reste attentive à la situation Belge ainsi qu'aux besoins des familles.

B. CHIHI :

Comme je l'ai dit dans mon interpellation, en fait, on sait qu'au niveau du cimetière multiconfessionnel situé au Vogelenzang, il y a des parcelles, en fait, qui sont destinées à cela. Et comme vous l'avez dit très bien, pour l'instant elles sont quasiment pas utilisées. Et la question à se poser, c'est pourquoi ils ne sont pas utilisés.

Et je pense que vous le savez, parce qu'il y a déjà eu des discussions qui ont eu lieu au sein de ce Conseil communal, que ce soit en 2017 ou en 2020. J'ai retrouvé les informations, j'ai retrouvé les documents au niveau des archives communales.

Et à ce moment-là, tant les personnes qui ont effectué une interpellation citoyenne, que des conseillers communaux qui étaient présents — que ce soit Madame BEN HADDOU qui a effectué une interpellation ou que ce soit également quelqu'un de votre parti, Monsieur Kamal ADINE, ont indiqué clairement que les personnes ne venaient pas, n'utilisaient pas ces parcelles parce qu'elles posaient un problème en termes de réponse et de respect du rite cultuel : parce que la terre n'est pas considérée comme étant vierge.

Et donc vous pouvez me dire qu'au final on a plus de 1.000 parcelles qui peuvent être utilisées, mais si dans l'état elle ne respecte pas les rites et que les personnes concernées ne vont pas les utiliser, elles ne servent à rien.

C'est comme si on dit, je sais pas moi, on a 100 écoles communales à Anderlecht, on est des super élèves, par contre on a aucun professeur et y a 2 élèves qui viennent uniquement effectuer la garderie. C'est pas parce qu'on a des parcelles qu'on répond à cette obligation ; elles ne sont pas en état d'être utilisées et vous le savez.

Et je voudrais rebondir parce que, comme je l'ai dit, cette question a déjà été évoquée au sein du Conseil communal.

Et je me souviens que notamment Madame MIROIR, vous aviez indiqué juste avant que la Commune d'Anderlecht participe à l'Intercommunale d'inhumation — ce qui est une très bonne chose — vous aviez indiqué que pour faire en sorte qu'on puisse exploiter les parcelles existantes qui sont situées à Anderlecht, il fallait prendre contact avec les autorités cultuelles, notamment les autorités musulmanes, afin d'évaluer la possibilité d'effectuer les travaux nécessaires au niveau de cette parcelle pour rendre la terre entre guillemets "vierge" et qu'elle puisse être utilisée conforme au respect des rites religieux.

Et donc je vous le demande Monsieur l'échevin : est-ce que des travaux, est-ce que des choses vont être mises en place pour faire en sorte qu'on puisse rendre ces parcelles utilisables ?

Monsieur l'Échevin A. VANDYCK :

Je voudrais ajouter notamment qu'en fait, c'est à de nombreuses reprises malheureusement que j'ai été confronté à cette situation de votre part, il y a une grande fourberie dans votre manière de faire. Lorsque vous posez une question au sein des membres du Collège, vous posez des questions telles que (je peux les reprendre) : "la commune a-t-elle bien reçu le courrier ?", "répondu formellement ?", "y a-t-il... confirmez-vous le potentiel de 400 places ?", "les terrains sont-ils identifiés ?", "sont-ils mobilisables ?", et cetera. Et en fait, je ne vois nulle part ces questions que vous venez de poser.

Donc vous avez totalement détourné le sens de votre question qui était en réalité une très belle question basée sur une urgence régionale. Aujourd'hui encore, vous détournez ces propos de manière à vouloir essayer de faire croire que le Collège actuel ne répond pas aux besoins des différentes communautés, ce que je trouve, comme je

vous l'ai dit, très fourbe de votre part. Et ce n'est pas la première fois que vous détournez des sujets.

Dès lors, je vous invite à poser des questions juste par rapport au Règlement d'Ordre Intérieur dans lesquels nous pouvons vous répondre correctement, par rapport à des questions qui ne nécessitent pas nécessairement de préparation parce que les sujets sont connus.

Les différentes communautés ont été rencontrées, nous répondons à de très nombreuses exigences qu'ils ont posées. Mais dès lors, je vous invite à reconsidérer votre manière de faire qui n'est dès lors pas acceptable, et d'autant plus de citer des personnes avec des propos qu'ils auraient eus alors que ceux-ci n'ont peut-être pas envie d'être cités dans l'hémicycle et de manière publique.

Donc je répondrai avec grand plaisir à votre prochaine question sur le sujet quand il aura été posé de manière procédurale.

B. CHIHI :

Déjà, vous allez vous excuser par rapport à ce que vous avez dit. Me traiter en indiquant que je procède à des processus fourbes, c'est totalement déplacé de votre part.

Je tiens à rappeler que, Monsieur le conseiller, vous étiez là lorsque les débats ont été abordés, hein. Je sais pas ce que vous faisiez, mais vous y étiez là.

Et comme j'ai dit, des membres de partis ont posé des questions, des membres de votre parti ont essayé de faire en sorte que ce dossier puisse être réglé. Et vous, vous essayez de détourner l'attention ici.

Ici, ce que vous essayez de faire, c'est essayer de répondre en disant : "oui ça existe", donc on est les super élèves, on répond.

Moi je n'ai pas envie de faire du show. La question que je pose, elle est simple : on sait que des parcelles sont là, on sait qu'elles ne sont pas utilisées, vous l'avez dit. Est-ce qu'Anderlecht, le Collège communal, s'engage à prendre et à mettre en place des mesures afin que ces parcelles puissent être utilisables ?

À un moment donné, il faut être pragmatique.

Est-ce qu'Anderlecht va se contenter d'avoir des parcelles qui ne seront pas utilisées, qu'on contribuera à entretenir ? On va continuer à investir, on va continuer à mettre de l'argent là-dedans alors qu'elles sont pas utilisées ? Est-ce que vous êtes content de cette situation ?

Vous m'avez toujours dit que vous étiez quelqu'un de pragmatique, vous m'avez toujours dit que vous étiez quelqu'un qui vise l'efficacité, le bon sens. Ici, je n'en vois absolument pas. Je ne souhaite pas faire une polémique, je souhaite simplement vous poser la question. Je souhaite simplement savoir si une initiative va être mise en place

et que vous avez rencontré les cultes. Est-ce qu'il y a des travaux qui vont être préparés, qui vont se mettre en œuvre, afin de, de faire en sorte qu'on puisse utiliser ces parcelles ?